

Département de la MARNE  
Arrondissement de REIMS  
Canton de Fismes Montagne de Reims  
COMMUNE DE BRANSCOURT  
51140  
Tél. Fax 03.26.48.53.97

ARRETE N° 2023/11  
FETE DU VILLAGE ET DE LA MUSIQUE DU SAMEDI 17 JUIN 2023  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Branscourt,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4<sup>ème</sup> partie, Signalisation de prescription et livre 1, 8<sup>ème</sup> partie, Signalisation temporaire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque d'accident, assurer la sécurité des usagers, et permettre le bon déroulement de la FETE DU VILLAGE ET DE LA MUSIQUE qui se déroulera dans la commune de Branscourt le samedi 17 Juin 2023,

- ARRÊTE -

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le samedi 17 juin 2023 à 8h00 jusqu'au dimanche 18 juin 2023 à 03h00, la circulation et le stationnement sont interdits : Place de la Mairie.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément aux règles de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, pendant toute la durée de la manifestation par le Comité des Fêtes.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire de BRANSCOURT, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la MARNE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Fait à BRANSCOURT, le 05 Juin 2023

Le Maire,  
Pierre LHOTTE

